



## Note de service n°151 du 28/08/2019

### Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

À compter de 2019, FT Marine SAS, comme toutes les entreprises en France d'au moins 50 salariés, doit évaluer chaque année la situation de l'égalité salariale à travers 5 indicateurs définis par la loi. La mise en place de cet Index s'inscrit dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Cet Index, sur 100 points, se calcule à partir des indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes
- Le pourcentage de salariées augmentées l'année de leur congé maternité
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations

Pour l'année 2018, notre entreprise obtient la note globale de 81/100. Ce score traduit la politique mise en œuvre par FT Marine SAS qui repose notamment sur les piliers suivants :

- Un accès équilibré aux emplois dans tous les métiers
- Une égalité de traitement des droits à promotion
- Une formation équitable à tous les niveaux représentés dans l'entreprise

Notre engagement se poursuit notamment à travers les objectifs développés au sein de notre Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail à FT Marine SAS du 14 mars 2019.

Didier DILLARD  
Président de FT Marine SAS